

tub

Elémentaires

Collégiens

Lycéens

# INSCRIPTIONS 2018 2019

## TRANSPORT SCOLAIRE

**INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE !**



**75 communes desservies**  
**2 formules d'abonnement**

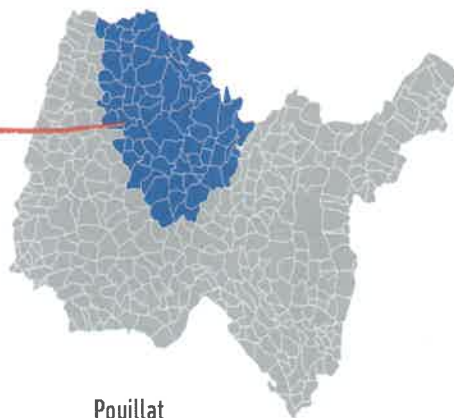
**GRAND**  **bassin de**  
**BOURG-EN-BRESSE**  
communauté d'agglomération

à partir du  
**15 JUIN 2018**

# UN NOUVEAU TERRITOIRE, 75 communes desservies !



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) regroupe 75 communes. A compter de la rentrée 2018 / 2019, le transport scolaire sur l'ensemble de ce territoire est désormais organisé par la CA3B ; sont concernés tous les élèves des écoles élémentaires (maternelles et primaires), collèges ou lycées (jusqu'à la terminale) domiciliés et scolarisés sur le territoire de la CA3B :



- |                      |                      |                     |                            |                          |
|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------------|--------------------------|
| Bourg-en-Bresse      | Courtes              | Lent                | Poullat                    | Saint-Trivier-de-Courtes |
| Attignat             | Cras-sur-Reyssouze   | Lescheroux          | Ramasse                    | Salavre                  |
| Beaupont             | Curciat-Dongalon     | Malafretaz          | Revonnas                   | Servas                   |
| Bény                 | Curtafond            | Mantenay-Montlin    | Saint-André-sur-Vieux-Jonc | Servignat                |
| Béréziat             | Dompierre-sur-Veyle  | Marboz              | Saint-Denis-lès-Bourg      | Simandre-sur-Suran       |
| Buellas              | Domsure              | Marsonnas           | Saint-Didier-d'Aussiat     | Tossiat                  |
| Bohas-Meyriat-Rignat | Druillat             | Meillonnas          | Saint-Étienne-du-Bois      | La Tranclière            |
| Certines             | Drom                 | Montagnat           | Saint-Jean-sur-Reyssouze   | Val-Revermont            |
| Ceyzériat            | Étrez                | Montcet             | Saint-Julien-sur-Reyssouze | Vandains                 |
| Cize                 | Foissiat             | Montracol           | Saint-Just                 | Verjon                   |
| Confrançon           | Grand-Corent         | Montrevel-en-Bresse | Saint-Martin-le-Châtel     | Vernoux                  |
| Coligny              | Hautecourt-Romanèche | Nivigne-et-Suran    | Saint-Martin-du-Mont       | Vescours                 |
| Cormoz               | Jasseron             | Péronnas            | Saint-Nizier-le-Bouchoux   | Villemotier              |
| Corveissiat          | Jayat                | Pirajoux            | Saint-Rémy                 | Villereversure           |
| Courmangoux          | Journans             | Polliat             | Saint-Sulpice              | Viriat                   |

## ITINÉRAIRES INCHANGÉS





A la rentrée 2018, chaque élève sera doté d'une carte OÙRA! chargée de la formule d'abonnement choisie.

A la création, la carte OÙRA! coûte 5 €. Elle est rechargeable et valable 5 ans.



# LA CARTE OÙRA!

## 2 formules d'abonnement

**Pour recevoir votre carte AVANT LA RENTRÉE  
INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE entre le 15 JUIN ET LE 15 JUILLET**

**CHOISISSEZ  
VOTRE FORMULE**

**FORMULE 1 ALLER-RETOUR  
PAR JOUR SCOLAIRE**

[www.tub-bourg.fr](http://www.tub-bourg.fr)

Valable uniquement sur les trajets scolaires

20 € de frais de dossier (carte comprise)

**CONDITIONS :**

Être domicilié et scolarisé en école  
élémentaire, collège ou lycée  
sur le territoire de la CA3B

**FORMULE ILLIMITÉE  
TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE**

[www.oura.com](http://www.oura.com)

Valable sur tous les services

121 € Moins de 18 ans (hors frais de carte)

195 € De 18 à 26 ans (hors frais de carte)

Pièces justificatives à joindre détaillées sur le formulaire de souscription ci-contre  
**Inscrivez-vous en ligne ou renvoyez par correspondance le formulaire complété**

**Toutes les cartes sont envoyées  
aux élèves à domicile selon  
la date d'inscription :**

Inscriptions **AVANT le 15 / 07 =**  
carte envoyée **avant la rentrée**



**En cas d'inscription  
après le 15/07,  
votre carte pourra être  
envoyée après la rentrée.**

Le justificatif de dépôt d'inscription vaudra titre de transport jusqu'à réception de la carte. A défaut de présentation de ce document, un ticket unité devra être acheté auprès du conducteur à la montée.







# Extrait des conditions générales d'utilisation de la carte OÙRA!

## Objet

La présente adhésion fixe les règles à respecter par les parties pour l'utilisation d'une carte à puce, désignée sous l'appellation OÙRA! comme support de titres de transport collectif en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La carte OÙRA! est utilisable sur les réseaux partenaires signataires de la charte d'interopérabilité billettique Auvergne-Rhône-Alpes.

## Article I – Les cartes

Chaque carte nominative a :

- une face commune à tous les opérateurs, traduisant ainsi son utilisation multimodale,
- une face propre à l'émetteur de la carte comprenant : nom, prénom, photographie du porteur.

## Article II – Le titulaire d'une carte OÙRA!

La carte OÙRA! nominative est personnelle et son titulaire peut être une personne physique ou morale. Elle est non cessible. Pour les mineurs non émancipés, la demande de carte doit être signée par le ou les parents ou administrateurs légaux.

## Article III – Souscription au contrat d'adhésion carte nominative

La carte sans contact est fournie pour tout dossier complet et déposé auprès des services Tub. La demande de carte doit être accompagnée de :

- une pièce d'identité officielle du titulaire et du signataire,
- une photo d'identité (inscription du nom, prénom au dos de la photo),
- pour les mineurs émancipés, le certificat d'émancipation,
- pour les droits à réduction, les pièces justificatives utiles et indiquées dans le livret des tarifs.

Le montant de la carte et du titre de transport est perçu lors du dépôt de la demande.

## Article IV – Durée du contrat d'adhésion à la carte OÙRA!

Le contrat d'adhésion est valable 5 ans à compter de la date d'émission de la carte sans contact. À sa date d'échéance, le contrat d'adhésion peut être renouvelé à la demande du client et après règlement du prix de la carte sans contact au tarif en vigueur.

La carte OÙRA! permet d'utiliser des titres de transport du réseau Tub, sous réserve du chargement sur la carte d'un titre de transport valable ou en cours de validité.

# Comment souscrire à l'abonnement "1 Aller-Retour par jour scolaire" ?

## 1 - Qui a droit au titre gratuit "1 Aller-Retour par jour scolaire" ?

Deux conditions sont obligatoires : les enfants doivent habiter l'une des 75 communes de la CA3B.

Ils doivent également être scolarisés dans un établissement du territoire, en élémentaire (maternelle et primaire), au collège ou au lycée (jusqu'à la terminale), y compris les élèves en CAP, BEP et BACPRO en formation continue ou en alternance. Les élèves en BTS, DUT, IUT et autres études supérieures ne peuvent pas accéder au titre "1 Aller-Retour par jour scolaire".

## 2 - A quoi donne droit le titre "1 Aller-Retour par jour scolaire" ?

L'élève peut aller et revenir de son établissement scolaire, les jours scolaires. Il doit voyager sur la ou les lignes de bus, car et/ou train d'affectation. Ce titre n'est pas valable sur d'autres services (par exemple : Résa'Tub, Dim'Tub...).

## 3 - Quand et comment se servir du titre "1 Aller-Retour par jour scolaire" ?

L'élève doit utiliser ce titre uniquement les jours scolaires, sur la ou les lignes d'affectation, les lundis, mardis, jeudis, vendredis et les mercredis (le matin et le midi). Il n'est donc pas valable les samedis, les mercredis après-midi, les vacances scolaires, les dimanches et les jours fériés.

La ou les ligne(s) affectées répondent au principe d'un trajet entre le domicile et l'établissement, à partir de l'arrêt le plus proche du domicile et de l'établissement scolaire avec ou sans correspondance. Les correspondances sont autorisées uniquement dans le cas où les deux lignes sont affectées.

## 4 - Ce titre est-il gratuit ?

Ce titre est pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Toutefois, il est demandé 20 € pour chaque souscription au titre des frais de dossier.

## 5 - Comment souscrire à l'abonnement ?

L'inscription est à effectuer en ligne ou par correspondance en complétant le formulaire.

## 6 – Quand souscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15/06.

**ATTENTION** : Pour recevoir le titre de transport avant la rentrée, inscriptions **OBLIGATOIRES avant le 15/07**. Après cette date, la carte n'est pas garantie à la rentrée. Elle sera envoyée dans les meilleurs délais.

L'inscription en ligne sera possible toute l'année scolaire sur [www.tub-bourg.fr](http://www.tub-bourg.fr) et les dossiers par correspondance sont à envoyer à l'adresse suivante :

TUB CARPOSTAL BOURG-EN-BRESSE

SERVICE CARTES SCOLAIRES

8 rue Jean Gutenberg – CS 47070 – Bourg-en-Bresse CEDEX

## 7 – Pour les élèves des communes de Ceyzériat, Servas, Saint-Martin-du-Mont, Simandre-sur-Suran et Villereversure qui utilisent le TER

Les élèves doivent transmettre le formulaire avec les pièces justificatives ainsi que leur carte OÙRA! (s'ils en ont déjà une) afin de charger leur titre TER.

Le réseau Tub se charge des démarches auprès de la SNCF.



